

> POUR VOTRE PROJET D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ANCIEN, RLV PROPOSE ...

- Des aides financières en fonction de vos ressources et/ou de vos engagements
- Une équipe de professionnels à votre disposition gratuitement pour la définition de votre projet travaux et le montage des dossiers de demande de subvention
- Un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet

> CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

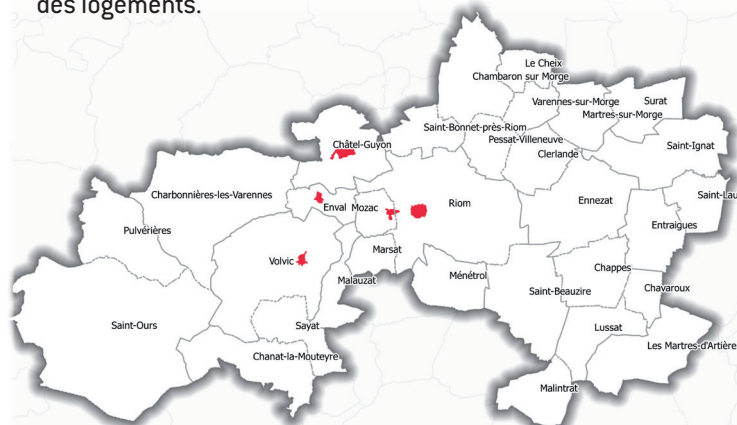
- Être propriétaire occupant, primo-accédant, propriétaire bailleur, syndic de copropriété ou locataire selon la nature des travaux
- Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de demande de subvention
- Le logement doit avoir plus de 15 ans sauf cas particulier
- Respecter les engagements du programme
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment

> AVANTAGES

- Améliorer les performances énergétiques de votre logement
- Adapter votre logement à vos besoins
- Faciliter l'accès à la propriété et la remise sur le marché des logements vacants
- Réhabiliter votre bien immobilier pour valoriser votre patrimoine

> COMMUNES DU TERRITOIRE

Les 31 communes du territoire de Riom Limagne et Volcans sont concernées par le programme d'aides à la réhabilitation des logements.



Centres anciens concernés par l'OPAH-RU (aides majorées)

> INFORMATIONS PRATIQUES

Vous avez un projet, une question ?

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
5 mail Jost Pasquier - 63200 Riom
04 73 67 11 00 - renover@rlv.eu
www.rlv.eu



Rendez-vous aussi sur le site internet monprojet.anah.gov.fr pour tester votre éligibilité et débiter vos démarches en ligne.

Programme 2018 - 2023

Propriétaires occupants,
propriétaires bailleurs, copropriétaires

RÉHABILITEZ VOTRE LOGEMENT

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS VOUS ACCOMPAGNE



www.rlv.eu

Service Habitat
04 73 67 11 00
renover@rlv.eu



> RLV INVESTIT POUR L'HABITAT

Riom Limagne et Volcans a acquis l'ambitieuse compétence de l'Habitat, pour accompagner la rénovation de l'habitat privé sur l'ensemble de son territoire.

L'objectif pour les 5 ans à venir est de réhabiliter plus de 900 logements et de participer également à l'embellissement des centres anciens en accompagnant le ravalement de 185 façades. L'agglomération investit 3,4 M€ d'aides aux propriétaires privés, en complément des aides de l'Anah. Plus de 18 M€ de travaux sont prévus sur le territoire dans le cadre de ce programme global.

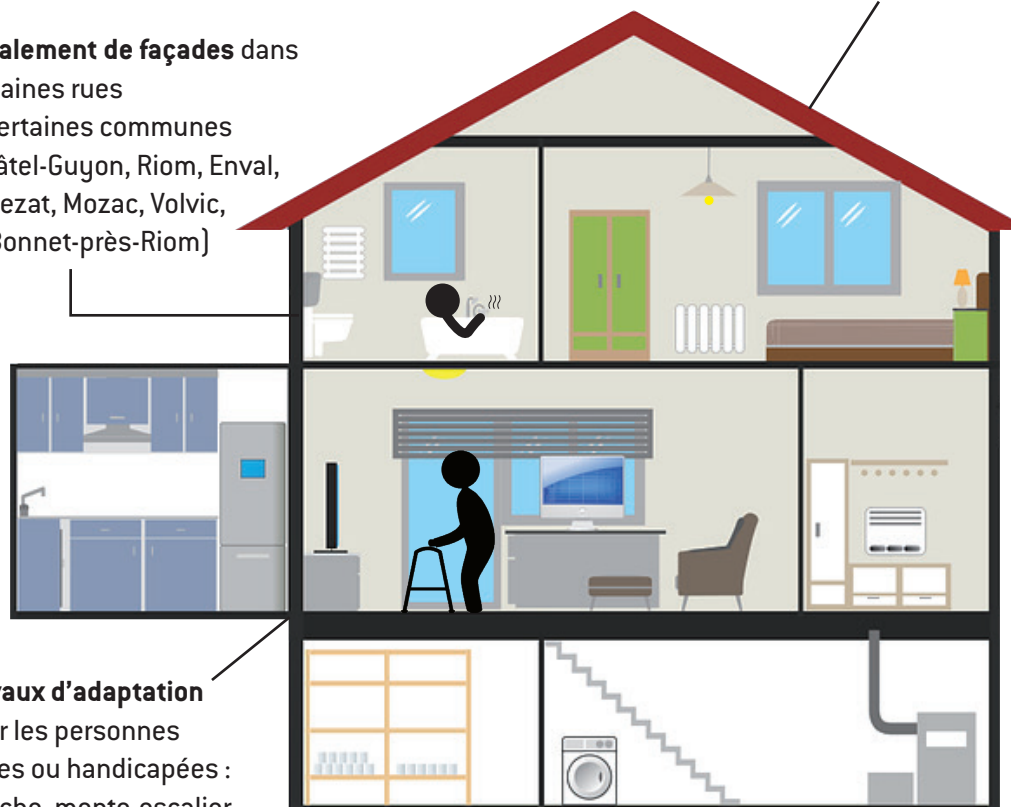
Cette mise en synergie des initiatives privées et des ressources publiques va nous permettre de mieux vivre ensemble sur les 31 communes de RLV et d'apporter une réponse à l'accueil de nouvelles populations et à la lutte contre le logement vacant et indigne.



> POUR QUELS TRAVAUX ?

Ravalement de façades dans certaines rues et certaines communes (Châtel-Guyon, Riom, Enval, Ennezat, Mozac, Volvic, St-Bonnet-près-Riom)

Travaux de rénovation complète (gros œuvre, énergie, etc.)



Travaux liés aux économies d'énergie : isolation, chauffage, ventilation, menuiseries

Travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées : douche, monte-escalier, cellule de vie en rez-de-chaussée

Autres travaux : assainissement, mise aux normes électriques, petits travaux d'économie d'énergie, etc.

> 6 GRANDES ÉTAPES POUR VOTRE PROJET



1. Contact avec l'équipe projet de RLV



2. Visite du logement



3. Établissement du programme des travaux et des devis par les entreprises



4. Réalisation d'un plan de financement et dépôt du dossier de demande de subvention



5. Réalisation des travaux après accord des financeurs



6. Versement des aides sur pièces justificatives et visite de fin de chantier